



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA.

Messieurs Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, François GRAND, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU et Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI.

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier deux mil vingt-six a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Travaux préparatoires au budget 2026 :

Notons que ces travaux préparatoires ont pour objet la continuité des opérations comptables et financières de la commune (principalement paiement des factures et traitements de Agents). Notons également que, conformément aux décisions du législateur, les chiffrages présentés ci-après pourront être modifiés jusqu'au le 30 avril 2026 par le nouveau Conseil Municipal élu en mars 2026.

Nomination de l'Ordonnateur : un seul candidat se présente : Olivier KERBART. Vote : 100 % des élus représentés votent et valident la candidature de l'Ordonnateur Olivier KERBART.

La présentation des comptes s'effectue désormais en précisant que le compte administratif et le compte de gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique (CFU), sera votés par les prochain élus Les taux fiscaux applicables en 2026 seront aussi votés par les prochains élus.

Présentation:

Investissements

À fin 2024 : déficit de 156 435,49€

Résultat 2025 : 97 111,50 €

Résultat Cumulé 2025 : -59 323,99€

Balancé Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêté à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balancé d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
704	Revenus des valeurs mobilières de placement						0,44		0,44		0,44
	Sous-total compte 704						0,44		0,44		0,44
	Sous-total compte 70 :						0,44		0,44		0,44
	Total classe 7					42 332,94		42 332,94		42 343,70	
	Total Général	0 339 434,52	0 390 260,47	119 332,79	630 232,62			42 332,94	420 122,62	0 329 941,67	629 941,67
		0 339 434,52	0 400 572,49		642 386,76			42 332 212,74	0 329 444,42	0 329 444,42	

Solde d'exécution investissement 2025 : 97 111,50 €

Solde d'exécution fonctionnement 2025 : 91 906,48 €



Fonctionnement Pour 2025 :

Excédent 2024 après affectation: 376 268,96€

Excédent 2025 : 91 906,48 €

Total fin 2025 : 468 175,44 €

COMMUNE DE PREY - COMMUNE - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)		
TOTAL DU BUDGET	767 744,31	866 762,29	219 833,47	A1	408 851,45	
Investissement	219 075,20	316 186,70	(96) 435,49	A2	(59 323,99)	
Fonctionnement	548 669,11	640 575,59	376 268,96	A3	468 175,44	

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	103 337,41	III + IV	86 054,00	B1	(16 783,41)
Investissement	I	103 337,41	III	86 054,00	B2	(16 783,41)
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	392 068,04
Investissement	A2 + B2	(76 107,40)
Fonctionnement	A3 + B3	468 175,44

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats antérieurs ou dérivés de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédentaire.

Besoin de Financement :

Le déficit d'investissement : 59 323,99€

Reste à réaliser 2025 : 16 783,41 €

Soit un besoin total de 76 107,40 € (cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement)

Après affectation, le solde disponible en fonctionnement s'établit à 392 068, 04€
 Inscrit en ligne 002 du Budget primitif 2026.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	85 635,26	169 393,73
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	103 337,41	86 554,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		59 323,99	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	248 296,66	255 947,73
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	630 526,95	598 453,93
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	392 068,04
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	630 526,95	990 521,97
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	878 823,61	1 246 469,70

(1) A imputer uniquement en cas de réajust des résultats anticipés au début de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	175 825,86	0,00	182 337,01	0,00	182 337,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	247 532,00	0,00	250 300,00	0,00	250 300,00
014	Atténuations de produits	42 143,00	0,00	42 143,00	0,00	42 143,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	128 507,00	0,00	139 200,00	0,00	139 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		594 007,86	0,00	613 980,01	0,00	613 980,01
66	Charges financières	40 622,66	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	133,17		200,00	0,00	200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		634 763,69	0,00	617 380,01	0,00	617 380,01

023	Virement à la section d'investissement (4)	271 304,15		5 000,00	0,00	5 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 931,86		8 146,94	0,00	8 146,94
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		280 236,01		13 146,94	0,00	13 146,94

TOTAL	914 999,70	0,00	630 526,95	0,00	630 526,95
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					630 526,95

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RE 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	182 337,01		182 337,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	250 300,00		250 300,00
014	Atténuations de produits	42 143,00		42 143,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	139 200,00	0,00	139 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 200,00	0,00	3 200,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	200,00	8 146,94	8 346,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		5 000,00	5 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		617 380,01	13 146,94	630 526,95
				*
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				630 526,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 400,00	0,00	23 700,00	0,00	23 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	144 071,00	0,00	144 071,00	0,00	144 071,00
731	Fiscalité locale	321 459,00	0,00	298 284,00	0,00	298 284,00
74	Dotations et participations (3)	127 825,00	0,00	115 390,00	0,00	115 390,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
Total des recettes de gestion courante		647 755,00	0,00	598 445,00	0,00	598 445,00
76	Produits financiers	8,93	0,00	8,93	0,00	8,93
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		647 763,93	0,00	598 453,93	0,00	598 453,93

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	647 763,93	0,00	598 453,93	0,00	598 453,93
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	392 068,04
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	990 521,97
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 146,94
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Soit de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Subvention aux Associations :

- * Association culturelle et sportive : 1 500 €
- * Amis du patrimoine : 1 500 €
- * Bouge et Danse : 1 500 €
- * FCP : 1 500 €
- * Comité des fêtes : 1 500 €
- * Anciens combattants : 1 500 €
- * Tennis : 1 500 €
- * APE Canailles : 1 500 €
- * CFA Évreux : 120 €
- * Hôpital : 50 €
- * MFR Vimoutiers : 60 €

*Prévention routière : 80 €

* École OCE : 600 €

Les associations devront justifier l'utilisation de la subvention dans le cadre d'un projet structurant. Les aides ne peuvent être redistribuées à une autre structure.

Clôture de séance : M. Kerbart clôt sa présentation et remercie l'ensemble de la commission finances pour leur implication dans les réunions trimestrielles. Il propose de rencontrer toute personne du village souhaitant des explications, sur rendez-vous. Vote : 100 % des élus représentés votent et valident l'ensemble des comptes

Vote : 8 voix sur 8, pouvoirs compris, votent et valident l'ensemble des comptes.

2) Convention « Carré des Loisirs »

Monsieur KERBART présente au Conseil municipal de Prey les éléments examinés lors du Comité de Direction du Carré des Loisirs du 19 février 2026, en présence des représentants des quatre communes membres : Grosseoeuvre, Prey, La Forêt-du-Parc et Jumelles.

Arrêté des comptes 2024

Le montant total des dépenses du service s'élève à 173 017,64 €, répartis comme suit :

- 142 684,91 € de frais de personnel ;
- 30 332,74 € de charges à caractère général.

Les recettes comprennent :

- une dotation de la CAF de 59 108,32 € ;
- une participation des familles de 15 723,23 €.

Le reste à charge est réparti entre les communes au prorata du taux d'occupation des enfants. Pour Prey (27,56 %), il s'établit à 27 064,69 €.

Remboursement au titre de l'exercice 2024

La commune de Prey percevra 9 065,73 €, correspondant à la mise à disposition de personnel communal.

Renouvellement de la convention pour 2025

Arrêté des comptes 2025

Le montant total des dépenses s'élève à 194 600,21 €, dont :

- 151 754,33 € de frais de personnel ;
- 42 845,88 € de charges à caractère général.

Les recettes comprennent :

- une dotation de la CAF de 93 217,11 € ;
- une participation des familles de 45 657,90 €.

Le reste à charge, calculé selon le taux d'occupation (27,85 % pour Prey), s'élève à 15 519,47 €.

Remboursement au titre de l'exercice 2025

La commune de Prey percevra 7 783,09 € au titre du personnel mis à disposition.

Renouvellement de la convention pour 2026

La délibération correspondante est présentée dans son intégralité.

Vote :

À l'unanimité (8 voix sur 8), le Conseil municipal valide l'ensemble de ces délibérations et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

3) Contrats de travail des maîtres-nageurs

Il est proposé au Conseil de valider les contrats de deux maîtres-nageurs chargés d'accompagner les élèves de l'école aux cours de natation dispensés à la Base militaire d'Évreux, à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure, chaque lundi, de mars à fin juin 2026.

Le taux horaire est fixé à 34,85 € brut par séance.

Vote :

Adopté à l'unanimité (8 voix sur 8). Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

4) Évolution du projet de stade municipal de football (information)

En complément des éléments présentés lors du Conseil municipal du 9 janvier 2026, le budget prévisionnel est revu à la baisse de 30 000 €, à la suite d'un accord local concernant le traitement des terres extraites du chantier.

Le coût global du projet est désormais estimé à 131 376 €, financé comme suit :

- Dotation DETR : 43 300 € ;
- Fonds de concours EPN : 20 000 € ;
- Aides des institutions du football amateur : 47 200 €.

Le reste à charge pour la commune serait de 20 000 €, avec possibilité de diminution en cas de partenariat avec un investisseur privé.

Ces montants nécessitent le lancement d'un appel d'offres. Les documents (CCTP, CCAP et règlement de consultation) sont finalisés. Les travaux sont répartis en trois lots :

- Lot 1 : Travaux de terrassement
- Lot 2 : Travaux de régénération du terrain
- Lot 3 : Installation des équipements sportifs et de sécurité

Compte tenu du calendrier électoral, la décision de lancement du projet sera prise par la nouvelle équipe municipale élue en mars 2026. Le détail du projet est disponible sur le site internet de la commune, rubrique « Projet de la commune ».

5) Parcelle accueillant le relais de téléphonie mobile (lieu-dit « La Briqueterie »)

Monsieur KERBART informe le Conseil de l'aboutissement des négociations engagées avec le prestataire de téléphonie mobile.

Un accord a été trouvé pour la cession d'une partie de la parcelle communale XB64, d'une superficie de 62 m², au prix de 65 000 €, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Pour mémoire, la commune percevait jusqu'à présent un loyer annuel de 8 000 € pour l'ensemble des opérateurs présents sur le site.

Vote :

Adopté à l'unanimité (8 voix sur 8). Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

6) Contrôle périodique des installations ouvertes au public

Jusqu'à présent, les installations extérieures (jeux, city-stade, panneau de basket, buts du terrain de football) faisaient l'objet d'un contrôle annuel par un organisme de contrôle.

Constatant une dégradation des modalités de rendez-vous avec cet organisme, une lisibilité insuffisante des rapports et une augmentation significative des coûts, la commune a sollicité un nouvel opérateur : PASS SPORT.

Celui-ci propose une prestation annuelle à 350 € HT, incluant le contrôle :

- du jeu à ressort et de la structure multi-activités de l'école maternelle ;
- du panier de basket de l'école primaire ;
- du city-stade ;
- du banc de musculation du city-stade;
- des deux jeux situés face au restaurant scolaire ;
- des huit buts de football du stade municipal ;
- du court de tennis (non contrôlé jusqu'à présent).

Les rapports incluront une lecture directe des anomalies et des photographies explicatives. Un premier contrôle, servant de point zéro, est prévu en mars 2026.

Vote :

Adopté à l'unanimité (8 voix sur 8). Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

7) Achat de mobilier pour l'école

La classe de Grande Section–CP est actuellement équipée d'un meuble à casiers vétuste et encombrant.

L'enseignante propose son remplacement par un mobilier plus moderne, favorisant l'autonomie des élèves et libérant de l'espace au sol.

Le coût du projet s'élève à 767 € HT (mobilier Maison Nathan). Cette dépense s'ajoutera aux attributions habituelles. Une demande de subvention au titre du « Fonds de concours » sera déposée.

Vote :

Adopté à l'unanimité (8 voix sur 8). Le Maire est autorisé à signer les documents afférents.

8) Questions diverses

Sapin situé face à l'église

Des riverains ont signalé à plusieurs reprises la prétendue dangerosité d'un sapin situé sur une parcelle communale. Le prestataire intervenu en novembre 2025 pour l'élagage des arbres communaux a estimé que l'arbre était équilibré et ne présentait aucun risque particulier.

Une nouvelle demande a été formulée, invoquant cette fois une gêne pour la propriété voisine. Compte tenu du caractère protégé de la zone (abords de l'église) et du déséquilibre que provoquerait une taille partielle, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Litige relatif à l'éclairage LED du stade

Un point d'avancement est présenté concernant le litige opposant la commune à l'entreprise ayant installé l'éclairage LED du terrain de football. En l'absence de réponse satisfaisante à ce jour, une relance auprès de l'avocat sera effectuée prochainement

Fin de la séance : 20h15